CONTRIBUTION DE LA COMMISSION DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT A LA FORMULATION DE L'AVIS DE L'APF POUR LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE SUR LE THEME :

« FEMMES ET JEUNES, ACTEURS DE LA PAIX, VECTEURS DU DEVELOPPEMENT ».

La Commission de la coopération et du développement examine les questions relatives au développement humain, au développement durable et au développement économique, sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

Consciente que le chômage des jeunes, l'absence de perspectives en matière d'emploi, est l'une des principales causes qui alimentent les crises politico-institutionnelles dans nos pays de la Commission a décidé, d'accélérer ses réflexions sur le thème retenu depuis pratiquement un an portant sur « L'emploi des jeunes dans l'espace francophone ».

Dans la perspective du prochain Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Dakar et dont le thème est « Femmes et Jeunes, acteurs de la paix, Vecteurs du développement » la Commission a choisi de concentrer l'essentiel de sa réflexion sur l'emploi des jeunes. Elle propose, à ce titre, les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

La lutte contre les problèmes du chômage et du sous-emploi chez les jeunes, qui ne cessent d'aggraver une fracture sociale latente, doit s'inscrire en tant que priorité dans les politiques nationales et celles de la Francophonie.

RECOMMANDATION 2

La Commission souscrit à l'engagement de «promouvoir une éducation et une formation orientées vers l'emploi afin que l'enseignement suive l'évolution des conditions économiques et sociales, y compris des besoins du marché».

RECOMMANDATION 3

Pour contrer le phénomène d'abandon scolaire, un effort particulier doit également être consacré à réformer et valoriser la formation technique et professionnelle.

RECOMMANDATION 4

La Commission suggère d'intensifier, le développement des Emplois Verts au sein des pays membres de la Francophonie.

RECOMMANDATION 5

La Francophonie doit se consacrer à revaloriser ce type d'enseignement et veiller à ce qu'il soit bien doté en équipement et en matériel didactique, tout en le rendant plus attirant, notamment par l'instauration ou l'amélioration de systèmes d'apprentissage en entreprise et d'autres formes d'alternance travail-études.

RECOMMANDATION 6

Pour améliorer cette situation, et dans un esprit de valorisation de la jeunesse de l'espace francophone, les jeunes apprentis devraient être encouragés à s'organiser et à faire entendre leur voix auprès des parlementaires, ou d'autres autorités de leur pays, afin d'instituer de meilleures conditions de leur apprentissage.

RECOMMANDATION 7

À travers le système d'éducation, de l'école primaire et secondaire, à la formation professionnelle, jusqu'aux études supérieures, on se doit, de former les jeunes, urbains et ruraux, en fonction d'un emploi qu'ils occuperont éventuellement dans une entreprise, mais aussi de les former dans l'optique de la création de leur propre entreprise. Cette formation devrait également être au cœur d'une éducation communautaire qui pourrait, par exemple, être animée par des chefs d'entreprises ou d'autres responsables locaux. À ce titre, elle doit développer chez les jeunes une culture entrepreneuriale qui implique non seulement des connaissances techniques et des capacités d'initiatives.

RECOMMANDATION 8

Outre la formation afférente à la création de leur propre entreprise et la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans le réseau scolaire et communautaire, les pouvoirs publics francophones doivent encourager les initiatives locales et régionales en matière de soutien technique et financier aux jeunes entrepreneurs.

RECOMMANDATION 9

La Commission de la Coopération et du développement pense que l'importante synergie en place entre la CONFEMEN, la CONFEJES, l'OIF et l'AIMF pourrait être renforcée par un apport technique et financier du secteur privé.

RECOMMANDATION 10

La commission de la Coopération et du développement propose de promouvoir la mise en réseau entre jeunes entrepreneurs francophones ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme d'échange et mobilité pour la jeunesse francophone, axé sur l'insertion sociale et professionnelle.